



OPCO SANTE
31 rue Anatole France
92300 - Levallois-Perret

Accord-cadre à bons de commande multi-attributaires de services

-

CCAG Prestations intellectuelles

**Offre de Formation « Développer un management participatif pour
mieux travailler ensemble »**

Procédure adaptée

**Cahier des Clauses Techniques Particulières
(C.C.T.P.)**

SOMMAIRE

Table des matières

ARTICLE 1 : DESCRIPTION DU MARCHE	3
ARTICLE 2 : OBJET ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHE.....	3
ARTICLE 3 : MODALITES DE DEPLOIEMENT	11

ARTICLE 1 : DESCRIPTION DU MARCHÉ

Objet des services : Le marché a pour objet, la sélection de prestataires en capacité de mettre en œuvre des sessions de formation, à destination des salariés des adhérents de l'OPCO Santé, concernant la thématique "**Développer un management participatif pour mieux travailler ensemble**".

L'accord-cadre est divisé en lots comme suit :

Lot 1 "IR SUD OUEST (Nouvelle - Aquitaine, Occitanie)" :

Le montant de commande du lot est limité à 245.760,00 € HT.

Lot 2 "IR OUEST (Bretagne, Normandie, CVL et PDL)" :

Le montant de commande du lot est limité à 460.800,00 € HT.

Lot 3 "IR SUD (AURA, PACA, et CORSE)" :

Le montant de commande du lot est limité à 245.760,00 € HT.

Lot 4 "BFC et Grand EST" :

Le montant de commande du lot est limité à 245.760,00 € HT.

Lot 5 "IDF, HDF" :

Le montant de commande du lot est limité à 245.760,00 € HT.

Lot 6 "La Réunion" :

Le montant de commande du lot est limité à 46.080,00 € HT.

Lot 7 "Guyane, Martinique, Guadeloupe" :

Le montant de commande du lot est limité à 46.080,00 € HT.

Dispositions générales

Le présent CCTP a pour objet la description détaillée des prescriptions techniques attendues pour l'exécution du marché.

Les prestations réalisées doivent être conformes aux stipulations du présent document.

ARTICLE 2 : OBJET ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet, la mise en œuvre de prestations de formation en présentiel à destination des salariés des adhérents de l'OPCO santé sur la thématique « Développer un management participatif pour mieux travailler ensemble ».

La cible principale de ces actions de formation sont les managers des structures adhérentes à l'OPCO Santé relevant du secteur sanitaire, social et médico-social.

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Les prestataires sélectionnés devront :

- Animer le dispositif de formation tel qu'il a été conçu par l'Anact
- Mobiliser les outils conçus par l'Anact et plus particulièrement la mallette pédagogique
- Organiser les sessions de formation,
- Élaborer des bilans permettant d'évaluer le dispositif de formation.

2.1- CADRAGE DE LA FORMATION

La formation est un parcours de formation-action conçu par l'ANACT dans le cadre d'une commande du ministère en charge de la Santé. C'est un parcours animé uniquement en présentiel, enrichi par des objets digitaux, comprenant 4 modules et 3 intersessions, étalé sur une durée de quatre à six mois.

Cette formation-action est structurée autour de l'accompagnement à la transformation d'une situation réelle de travail, appelée « situation-chantier ».

2.2 - FINALITES DE LA FORMATION

Outils les managers pour construire collectivement de nouvelles façons de travailler qui concilient Qualité de vie et des Conditions de travail, santé et efficacité, notamment par la mise en place et l'animation d'espaces de discussions de travail.

Un principe pédagogique opérationnel et collectif : La situation-chantier, chaque manager choisit avec son équipe et travaille avec elle sur une situation-chantier. Ainsi, on embarque, autour du travail réel, à la fois les managers et les équipes. Et ils apprennent à réguler et/ou à transformer ensemble.

Au fil du parcours, les managers seront outillés pour :

- Repérer et partager ce qui va et ce qui ne va pas
- Identifier des marges de manœuvre
- Animer une discussion sur le travail avec son équipe
- Construire des solutions avec l'équipe
- Tester une nouvelle façon de travailler
- Sécuriser, et intégrer cette façon de manager dans ses pratiques de manager

2.3- OBJECTIFS PEDAGOGIQUES : (à l'issue du module les stagiaires seront en mesure de/d'...)

Module 1 :

- Comprendre ce qui se joue dans le travail et dans les situations de travail

- Comprendre que manager c'est réguler et que le management est un des leviers de la QVCT
- Vivre l'animation d'un espace de discussion pour identifier et pouvoir agir sur leurs situations de travail
- Avoir des repères sur la mécanique de la discussion sur le travail

Module 2 :

- Savoir cadrer un Espace de Discussion sur le Travail (EDT)
- Travailler sa posture d'animateur facilitateur
- Savoir animer un EDT en choisissant les méthodes adaptées à la situation à traiter

Module 3 :

- Comprendre que la construction d'une transformation collective passe par l'organisation et le suivi avec son équipe d'un test collectif
- Savoir construire sa démarche de test pour embarquer son équipe

Module 4 :

- Tirer les enseignements de ce qui a été mené/testé dans le cadre du parcours, pour transformer les apprentissages en (nouvelles) postures/pratiques managériales
- Apprendre à faire un Retour d'Expérience (REX) avec son équipe et l'importance de ce REX pour le management participatif
- Inscrire des nouvelles manières de faire/travailler pour poursuivre les transformations avec son équipe

3 intersessions sont prévues :

- Je choisis avec mon équipe une situation-chantier
- Je discute avec mon équipe de la transformation de la situation-chantier
- Je teste avec mon équipe la transformation de la situation-chantier

Les différents thèmes abordés dans le parcours de formation :

- C'est quoi le travail réel ?
- Manager par le travail, c'est réguler le travail réel

- C'est quoi un EDT (Espace de Discussion sur le Travail) ?
- Qu'est-ce qu'une situation de travail ?
- Comment cadrer un EDT ?
- Comment animer un EDT ?
- Comment concevoir une nouvelle façon de travail ?
- Comment tester collectivement une nouvelle façon de travail ?
- Accepter de se tromper pour mieux travailler ensemble
- Comment mener des retours d'expérience ?
- Les liens entre manager (le travail) et améliorer la QVCT

2.4- PUBLIC CIBLE :

Professionnels en situation d'encadrement, directeurs, encadrants médicaux, encadrants paramédicaux (soignants, administratifs, techniques, médico-techniques, etc.).

Prérequis :

Pas de prérequis.

2.5 - DUREE DE LA FORMATION :

4 jours soit 28 heures maximum avec des temps d'intersession, répartis comme suit :

- Module 1 : 1,5 jour, soit 10h30
- Module 2 : 1 jour, soit 7h
- Module 3 : 1 jour, soit 7h
- Module 4 : 0,5 jour, soit 3h30

2.6 - MODALITES DE LA FORMATION

La formation sera organisée en présentiel.

Nombre de participants par session :

Maximum 12 personnes, minimum 8 participants par session.

Approche pédagogique :

Les prestataires retenus devront respecter les modalités, les principes et les outils pédagogiques construits par l'Anact.

Le parcours de formation repose sur les principes suivants :

- Partir du vécu des participants,
- Poser le travail réel comme fil rouge
- Favoriser le partage d'expérience
- Faire l'expérience du dialogue sur le travail
- Apprendre en faisant, en se mettant en situation
- Passer à l'action pendant le parcours
- Alternier des phases d'apports pédagogiques, de mises en situation et de retour sur l'action
- Articuler capacité d'action individuelle du manager et capacité d'action collective
- Enrichir les temps présentiels par l'usage des objets digitaux (Serious Game, carnet de bord)
- Ancrer les apprentissages et le chemin parcouru par de la réflexivité
- Contribuer à la création de communautés managériales pour accompagner la mise en œuvre

À travers sa manière d'animer, l'intervenant devra incarner les principes portés par le parcours de formation conçu par l'Anact.

Les outils à mobiliser par le prestataire seront délivrés par l'Anact, une mallette pédagogique sera délivrée aux intervenants contenant :

- Cahier des charges – Convention
- Fiches programme
- Logistique, Informatique
- Conducteurs de formation
- Supports de formation
- Mode d'emploi et usages formateur
- Documents à imprimer avant la formation
- Documents participants à l'issue de la formation

- Bilans formation – REX Formateurs
- Référence du prestataire
- Le prestataire devra avoir :
 - Des connaissances et expériences dans les secteurs couverts par l'OPCO Santé ;
 - Des connaissances et expériences dans la thématique ciblée ;
 - Une expérience en animation de type facilitatrice, intelligence collective, codéveloppement...
 - Une expérience significative dans l'approche multimodale et l'usage d'une plateforme LMS de type Moodle.
 - Être référencé Qualiopi.

Approche multimodale

Il est demandé à l'organisme de formation de prévoir la possibilité que les formations se déroulent tout en distanciel au regard de l'expérience de la crise sanitaire de 2020.

2.7 - REFERENCE DES INTERVENANTS

Les intervenants devront avoir :

Des connaissances et expériences dans les secteurs couverts par l'OPCO Santé ;

- Des connaissances et expériences dans la thématique ciblée.
- Une expérience significative dans l'animation de contenus digitaux à travers l'usage d'une plateforme LMS de type moodle.

Ils devront également :

- Maîtriser les techniques de facilitation de groupes, pour des groupes de nature et taille différentes
- Avoir la capacité d'utiliser ce qui sort du groupe pour animer et non de mobiliser du matériel amené par lui-même.
- Savoir capitaliser les expériences de terrain ;
- Assurer le lien avec les participants lors de temps d'intersession.

La posture d'animation recherchée pour cette formation est une posture de facilitation et non une posture d'expert dans une approche formative descendante.

Les méthodes pédagogiques utilisées mobilisent la pédagogie active, faisant une place importante à la pratique et à l'entraînement pendant les modules pour favoriser le passage à l'action entre les modules. Ce sont des méthodes de pédagogie active, faisant une place importante à la pratique et à

l'entraînement pour favoriser le passage à l'action ainsi qu'à la réflexivité pour ancrer les apprentissages, développer les capacités à faire et faciliter la transformation des pratiques.

Il devra avoir une approche socioconstructiviste : savoir partir de l'existant des participants et adapter son animation.

Les principales connaissances mobilisées pendant le parcours de formation sont les suivantes :

- Connaissances liées aux déterminants du travail (travail réel, travail prescrit, variabilité, travail subjectif, ...),
- Connaissances liées au management du travail : l'importance de la régulation, les 3 leviers organisation/pratiques/gouvernance, principes de subsidiarité...
- Connaissances liées à l'espace de discussion sur le travail (EDT) : ce qu'est un EDT, ce qu'il n'est pas, mécanique des EDT, ...
- Connaissances à la facilitation des groupes (techniques de cadrage, inclusion/déclusion, techniques d'animation, posture d'animation, de prise de décision individuelle et collective...)
- Connaissances liées aux processus de transformation collective : cadrage, expérimentation, retour sur erreur, REX,
- Connaissances liées aux principes et techniques de résolution de problème : capacité à problématiser de façon collective et centrée sur l'activité de travail,
- Appétence et compétences sur l'utilisation d'objets digitaux, dans le cadre d'une formation présentiel (une séquence Serious Game) et hors de la formation (les plateformes digitales) : Convaincu de leur utilité et à l'aise avec ceux-ci,
- Appétence et compétences pour la Ludo pédagogie : convaincu de son intérêt et à l'aise avec celle-ci.

Il est rappelé que les CV des intervenants doivent impérativement être validés par OPCO Santé.

Le titulaire s'engage à mettre à disposition pendant toute la durée de l'accord-cadre, des intervenants dont les profils doivent impérativement respecter ceux mentionnés dans la composition de l'équipe affectée au projet.

Le titulaire s'engage à ce que tout formateur ait fait l'objet d'un processus de qualification interne à l'organisme de formation et soit dûment habilité à animer la formation commandée par l'OPCO Santé.

Les formateurs s'engagent à respecter les spécificités de la formation conçue par l'Anact, à suivre le cadrage de la formation (objectifs pédagogiques, contenu, approche pédagogique...), à mobiliser les outils et la mallette pédagogique également conçus par l'Anact et à respecter les règlements intérieurs des locaux dans lesquels ils animent.

Si en cours d'exécution du marché, un formateur qualifié fait défaut, le titulaire s'engage à positionner un formateur ayant des qualifications équivalentes voire supérieures. Dans ce cas, le CV du nouveau formateur est transmis à l'OPCO Santé dans les 30 jours qui précèdent la formation pour acceptation par cette dernière. L'OPCO Santé se réserve la possibilité de rencontrer l'intervenant dans ses locaux, les frais éventuels occasionnés par cet échange étant supportés par le prestataire. Le commanditaire valide par écrit la demande de changement de formateur proposé par le prestataire. Le commanditaire se réserve le droit de refuser l'intervention dudit formateur si celui-ci ne présente pas les mêmes garanties que la personne identifiée précédemment.

En cas de remplacement d'urgence, le titulaire est tenu de communiquer dans les 48 heures les raisons de la défaillance du formateur qualifié ainsi que le CV du formateur remplaçant, l'OPCO Santé se réserve le droit de reporter la session de formation si le nouveau formateur ne présente pas les mêmes garanties que le formateur « défaillant », les frais occasionnés par ce report ne pouvant donner lieu à une indemnisation du titulaire.

Contrôle des présences

L'intervenant s'assure en permanence de la présence des stagiaires en leur faisant signer une feuille d'émargement, matin et après-midi qu'il doit co-signer. Dans le cadre des formations animées à distance, le formateur utilisera une solution d'émargement électronique ou attestera de la présence des stagiaires au nom de l'organisme de formation. Il rend compte à l'OPCO Santé des éventuels problèmes rencontrés en toute circonstance. Il doit, en particulier, informer immédiatement l'OPCO Santé des désistements et absences des stagiaires, les départs anticipés dommageables à l'acquisition des compétences.

Évaluation de la prestation

Les services techniques nationaux de l'OPCO Santé, en lien avec les services régionaux, entend suivre de près le déploiement de l'action, son adéquation avec les attentes des adhérents, la satisfaction des participants ainsi que son impact sur les pratiques professionnelles.

Pour cela et afin de suivre le déploiement de l'action, le prestataire sélectionné devra réaliser :

Une évaluation à chaud à l'issue de la formation par le biais d'un questionnaire de satisfaction en ligne fourni par l'OPCO Santé via la plate-forme « catalogue de l'OPCO Santé » ;

Une évaluation à froid trois mois après la fin de la formation par le biais d'un questionnaire de satisfaction qui peut être fourni par l'OPCO Santé Si un questionnaire est mis en place pour l'évaluation à froid en cours de marché ou un QR code sur la plateforme « Le Catalogue par l'OPCO Santé, l'organisme de formation s'engage à le communiquer aux apprenants ;

Un bilan formateur à la suite de chaque session faisant état des difficultés, des points forts ainsi que des axes d'amélioration possibles (cible, durée, contenu) ;

Une synthèse quantitative et qualitative à l'issue de chaque année de déploiement de l'action. La synthèse devra faire apparaître le nombre de sessions réalisées, le profil des participants, les points forts et faibles de l'action ainsi que les axes d'amélioration.

A noter qu'un représentant de l'OPCO Santé pourra effectuer un bilan en présentiel sur une des sessions organisées. L'organisme de formation sera informé environ deux semaines avant et devra prévoir un temps d'échanges avec les stagiaires et le formateur.

Condition De Réalisation

Le prestataire mettra en œuvre une démarche de pilotage, de gestion et de communication afin de faciliter la relation avec le commanditaire.

Communication

Les prestataires sont invités à faire connaître la formation dans le cadre de leurs activités habituelles de promotion de leur offre de formation.

ARTICLE 3 : MODALITES DE DEPLOIEMENT

Le prestataire sélectionné pourra être sollicité autant que nécessaire par les services techniques nationaux et régionaux de l'OPCO Santé pour mettre en œuvre l'action de formation auprès des adhérents. dans cette configuration, l'acheteur de la prestation est l'OPCO Santé.

3.1- LIEU D'EXECUTION

Les formations sont réalisées dans des locaux proposés par le prestataire. Ces derniers seront localisés à proximité de gares ou plateformes de transport facilitant leur accès. Ils seront nécessairement localisés dans la ville choisie par le service technique régional. Ils doivent être conformes aux exigences et réglementations faites aux ERP. Ils seront notamment homologués PMR et disposeront nécessairement de fenêtres permettant de diffuser une lumière naturelle.

De plus, le titulaire doit être en mesure de délivrer, au plus près des bénéficiaires, sur la totalité du périmètre du lot pour lequel il est habilité, l'ensemble des prestations.

3.2 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS ANNEXES

Pour ces structures, l'OPCO Santé étant acheteur, les services techniques nationaux et régionaux prendront en charge, « au réel » sur présentation des justificatifs, deux postes de frais pour l'ensemble des organisme attributaires :

Les frais de repas du midi des stagiaires avancés par le prestataire et remboursés par l'OPCO Santé sur justificatif (22€ maximum par repas, par stagiaire et par jour entier émargé).

Les frais de location de salle qui peuvent comprendre un accueil café dans la limite du plafond de 250 € par jour de formation (ce plafond pourra être ajusté avec l'accord du service technique régional).

A noter que pour les lots 6 et 7, les prestataires attributaires bénéficieront d'une prise en charge « au réel » et sur présentation de justificatifs, des frais de transport (avion). Les pièces justificatives originales sont nécessaires à la prise en charge de la dépense (les pièces justificatives non originales

ou copies ne donneront pas lieu à un remboursement) : Carte d'embarquement / billet électronique ainsi que le justificatif de la commande mentionnant clairement les dates, les horaires et les lieux de départ et d'arrivée. Les billets en classe « Economique » sont à privilégier tout comme les billets modifiables et/ou remboursables.

Tous les prestataires attributaires des lots 6 et 7 sont concernés : ceux basés en métropole et ceux basés dans les territoires ultra-marins mais qui interviennent sur une île autre que leur territoire d'implantation.

3.3- DEMARRAGE DES FORMATIONS

Démarrage dès notification du marché ;

Hors vacances scolaires ;

3.4 - ORGANISATION LOGISTIQUE DE LA FORMATION

Les modalités pratiques d'organisation seront définies avec chaque service régional et/ou les services techniques nationaux.

L'attributaire est responsable à minima :

- De convenir avec les services techniques nationaux et/ou régionaux, dès sollicitation, d'un calendrier de mise en œuvre des sessions qui sera validé par les services régionaux de l'OPCO Santé ;
- De respecter un délai de réponse de 8 jours ouvrés ;
- De la recherche des lieux de formation contenant des postes informatiques ;
- De l'envoi des courriels de confirmation aux employeurs et de la gestion de la liste d'attente
- De la transmission (aux employeurs et / ou participants) des convocations mentionnant le lieu de la formation au moins quinze (15) jours avant le début de la formation ou le cas échéant, la transmission des liens de connexion ;
- De la validation des inscriptions par téléphone à J -12 jours si les services techniques de l'OPCO Santé en région le jugent utile ;
- Suivre les annulations et proposer de nouvelles inscriptions en fonction des listes complémentaires établies par le pouvoir adjudicateur ;
- Assurer l'organisation de la restauration des stagiaires avec facturation au pouvoir adjudicateur sur présentation des justificatifs (Factures et signature des feuilles de présences des stagiaires sur la journée complète) ;
- De faire émarger les stagiaires par demi-journée de formation en vérifiant le bon remplissage des feuilles d'émargement et de prévoir la signature de l'intervenant ;

- D'indiquer sur les feuilles d'émargement a minima les (Co) financeurs de l'action (logos fournis par l'OPCO Santé).
- Réaliser un rapport de clôture de chaque action de formation à transmettre par mail aux services techniques dans un délai de 31 (trente et un) jours ouvrés à compter de date du dernier jour de formation
- De faire parvenir en fin de formation les évaluations et bilans demandés ainsi que les émargements et une attestation d'assiduité signée par le stagiaire et l'organisme de formation.

Si toutes les obligations ont été respectées, l'OPCO Santé procède à la mise en règlement de la prestation.

A noter que l'OPCO Sante utilise désormais une plateforme pour permettre une gestion administrative optimisée des formations, ce qui implique que les prestataires attributaires devront signer une charte d'adhésion qui leur demandera de :

- Se connecter à l'espace « catalogue » avec les codes transmis par l'OPCO Santé ;
- Renseigner la fiche formation avec les éléments contractualisés ;
- Répondre aux demandes de contacts dans les 48H via la plateforme « catalogue » ;
- Administrer les sessions de formation ;
- Etudier les inscriptions en les validant ou non ;
- Déposer tous les documents administratifs nécessaires à la bonne exécution du contrat dans la plateforme « Catalogue » ;
- Accepter et utiliser l'outil de signature électronique souscrit par l'OPCO Santé, à savoir, DocuSign.

Les services techniques de l'OPCO Santé peuvent intervenir au cours de la formation et notamment à l'ouverture et à la clôture pour contrôler la qualité des actions menées dans le cadre de ce marché.

Le prestataire candidat doit décrire dans sa candidature les moyens administratifs qu'il mettra à disposition pour la conduite du projet.

3.5 - PRISE EN MAIN DE LA FORMATION

Les prestataires retenus dans le cadre de ce marché s'engagent à mobiliser les intervenants à l'une des trois sessions de prise en main de la formation organisée par l'Anact d'une durée de deux jours en présentiel et destinée à s'approprier la mallette pédagogique, le contenu et l'animation de la formation.

Les prestataires retenus retiendront dans leur calendrier les dates suivantes :

- Groupe 1 (12 personnes) : les 24 et 25 novembre 2026
- Groupe 2 (12 personnes): les 14 et 15 décembre 2026
- Groupe 3 (12 personnes) : les 27 et 28 janvier 2027

Une réunion préparatoire visant à vous présenter le dispositif et les outils, également répondre aux attentes aura lieu le 10 novembre après-midi (horaire et lieu à définir). Cette réunion réunira l'ensemble des responsables pédagogiques référents de l'action au sein des prestataires sélectionnés et les chargés de mission formateurs de l'Anact

Une communauté de formateurs sera constituée, qui se réunira lors de regroupements organisés à distance (une journée semestrielle). Ces temps de regroupements organisés à distance en classe virtuelle, permettront d'accompagner la montée en compétences des intervenants, notamment lors des premières formations déployées.

3.6 - COMMUNICATION DU PRESTATAIRE

Les prestataires sélectionnés pourront être sollicités, par les services techniques régionaux de l'OPCO Santé pour présenter le dispositif de formation à l'occasion de réunions adhérents (en présentiel ou en distanciel). Les organismes ne seront pas sollicités plus de deux demi-journées par an.

Les prestataires sont invités à faire connaître la formation dans le cadre de leurs activités habituelles de promotion de leur offre de formation. Toutefois, il est rappelé que l'accès à la formation est réservé à certains adhérents en fonction de leur taux de cotisation à l'OPCO Santé et que les demandes d'inscription sont instruites et validées par l'OPCO Santé.